## Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

**Art. 01** Le tournoi est autorisé sous le numéro **14/15.LIFB.020-xxxxxxxxxxxxxxxxxxx.**

**Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

**Art. 03** Toute participante doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition

**Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art. 05** La compétition est ouverte aux joueuses des séries /tableaux :

⮱Adultes : **NC, D4-D3, D2-D1, C4-C3-C2 et C1-B4-B3.** Tableaux ouverts **: SD et DD.**

⮱Jeunes : **Poussines, Benjamines, Minimes et Cadettes** dans les tableaux **SD et DD**.

Les tableaux Séniors seront aussi ouverts aux catégories cadettes et juniors filles si elles le souhaitent.

**Art. 06** La compétition est ouverte aux jeunes joueuses classées D ou NC.

**Art. 07** Les tableaux de simple se dérouleront intégralement sur la journée du samedi et ceux de double sur la journée du dimanche.

Art. 08 Les tableaux se dérouleront en poules, en simple et en doubles, suivis d’un tableau à élimination directe.

 2 tableaux maximum sont autorisés par joueuses.

 **Rappel** : Les tableaux ne seront ouverts qu’avec un minimum de quatre inscrites.

**Art. 09** Le comité d’organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries d'une même discipline en cas d’inscriptions insuffisantes. Il se réserve également le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux d'une même série en cas d'inscriptions trop importantes.

**Art. 10** Les joueuses sont autorisées à s’inscrire dans les séries correspondantes à leur classement ou dans une série supérieure et en aucun cas dans une série inférieure. Les contraintes horaires ne seront pas prises en compte pour les inscriptions.

 Pour les séries "jeunes", les inscriptions **ne pourront avoir lieu que dans la catégorie d'âge des joueuses**.

**Art. 11** La date limite d’inscription est le **26 septembre 2014**. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d’arrivée, le cachet de la poste faisant foi. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 3 octobre.

**Art. 12** Le montant des droits d’engagement est de **12 €** pour 1 tableau et de **18 €** pour 2 tableaux.

 Les droits d’engagements sont exigibles au moment de l’inscription et sont en principe personnels et non- transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement avant la date limite de tirage au sort. **Passé ce délai, ils ne seront pas remboursés sauf en cas de force majeure et sur présentation d’un justificatif.**

**Art. 13** Les inscriptions se feront, uniquement, par courrier accompagnées du règlement (**libellé à l’ordre de : ASMC**) et devront être adressées à : **Florian Desquines – 3 Rue Des Grands Prés – 78920 Ecquevilly.**

 Aucune inscription par téléphone ou par e-mail ne sera acceptée. Toute modification devra être faite par écrit. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d’engagement ne seront pas prises en considération.

**Art. 14** Les volants (plumes pour les séries D et au delà, plastiques pour la série NC) sont fournis par les organisateurs dans la limite de 2 volants par rencontre. Au delà, les joueuses fourniront à part égale les volants nécessaires au déroulement de leur match. Pour les NC, les volants plumes sont autorisés en cas d’accord des deux joueuses. En cas de désaccord, les volants officiels sont le **MAVIS 500** et le **RSL Grade 3.** Les volants seront fournis sur le même principe pour les finales.

**Art. 15**  Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, toute joueuse pourra faire appel à la juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Art. 16** Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes au minimum.

**Art. 17** Les joueuses disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Toute joueuse qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par la juge arbitre, quelque soit le niveau de la compétition.

**Art. 18** Les joueuses devront se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Aucune joueuse ne sera autorisée à quitter le terrain pendant son match sans accord de la juge arbitre, sauf aux arrêts prévus à 11 points et en fin de set. Les volants seront testés dès l’arrivée des joueuses sur le terrain.

**Art. 19** Tout volant, touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute.

**Art. 20** Toute partenaire d’une joueuse défaillante devra prévenir l’organisateur de son choix de nouvelle partenaire (proposée par l’organisateur ou par la joueuse) ou de sa non-participation.

**Art. 21** Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents survenus dans l’enceinte et aux abords du gymnase.

**Art. 22** La juge arbitre est **Magali BURCKEL** et ses décisions sont sans appel. La juge-arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse qui ne respecterait pas un point du règlement.

**Art. 23** Toute joueuse désirant s’absenter, quelle que soit la raison ou/et la durée, devra prévenir la juge-arbitre, sous peine d’être disqualifiée à l’appel de son match.

**Art. 24** Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Les organisateurs se réservent le droit de changer l’ordre des matchs pour le bon déroulement du tournoi.

**Art. 25** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.